

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 1253)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 54 BIS B

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement propose la levée du gage prévu au III de l'article 54 bis B par la suppression de cet alinéa.